

QUESTIONS AU FEUILLETON

L'hon. Doug Lewis (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, je demande que toutes les questions restent au *Feuilleton*.

M. le vice-président: Toutes les questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

* * *

• (1130)

MOTION D'AJOURNEMENT (ARTICLE 52)

LA PRÉSENCE DE DÉCHETS TOXIQUES DANS DES COMBUSTIBLES

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, conformément à l'article 52 du Règlement, je demande un débat d'urgence sur l'impact de la présence de déchets chimiques dans des combustibles sur la santé des Canadiens et sur notre environnement.

Au moment où les gouvernements et le public commencent à comprendre l'urgence de protéger l'environnement contre les déchets toxiques et dangereux, nous apprenons que des bandes de criminels mélangent à des combustibles des déchets chimiques dangereux comme des BPC et des solvants pour les vendre à différentes entreprises et stations-service.

Cette activité criminelle est particulièrement sinistre. On expose délibérément les Canadiens à des matières qui provoquent des dommages au cerveau, aux nerfs, au foie et à la peau, ainsi qu'à des toxiques mortels.

Ces crimes rapportent des centaines de millions de dollars de profits illégaux. Nous devons absolument tenir un débat d'urgence pour assurer aux Canadiens que le Parlement a leur bien-être à cœur, pour les avertir des dangers que posent les combustibles trafiqués, pour encourager quiconque a des renseignements sur ces crimes qui mettent la vie en danger à contacter la police sans délai et pour souligner au Parlement la nécessité de renforcer les règlements établis en matière de manutention des produits toxiques et leur mise en application, d'étudier l'incidence de ces produits sur la santé et l'environnement et de tout faire pour attraper les criminels avant qu'ils ne disparaissent avec leurs biens mal acquis.

C'est une situation d'urgence qui exige la tenue d'un débat dès maintenant.

Des voix: Bravo!

M. le vice-président: La question que soulève le député est sans doute très importante. Malheureusement, la présidence estime qu'elle ne répond pas aux exigences énoncées à l'article 52 du Règlement.

Le Budget—L'hon. B. Bouchard

[Français]

M. le vice-président: A l'ordre! Je désire informer la Chambre qu'à cause de la déclaration ministérielle, les ordres émanant du gouvernement seront prolongés de 18 minutes, à compter de 13 heures aujourd'hui.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[Français]

LE BUDGET

L'EXPOSÉ FINANCIER DU MINISTRE DES FINANCES

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mercredi 3 mai 1989, de la motion de M. Wilson (Etobicoke—Centre): Que la Chambre approuve la politique budgétaire du gouvernement, ainsi que de l'amendement de M. MacLaren: Qu'on modifie la motion en retranchant tous les mots suivant le mot «Que» et en les remplaçant par ce qui suit:

«la Chambre déplore que le gouvernement ait imposé des taxes injustes et fait des coupures dans les programmes vitaux, y compris ceux qui concernent les garderies, le développement régional et l'agriculture, dans ses efforts pour réduire son déficit annuel, bien que ces efforts aient été rendus futiles par sa politique inappropriée des taux d'intérêt élevés; et

Que la Chambre condamne le gouvernement pour la poursuite de ces politiques, qui sont particulièrement onéreuses pour les Canadiens à faible revenu et à revenu moyen et qui feront certainement obstacle à l'essor futur de l'économie canadienne.»

L'hon. Benoît Bouchard (ministre des Transports): Monsieur le Président, il me fait plaisir aujourd'hui de participer au débat sur le Budget, un Budget qui traite de responsabilité, d'avenir, des défis que devront relever les Canadiens dans les années qui viennent.

Monsieur le Président, le discours du Trône nous a présenté le mois dernier une vision de l'avenir basée sur la croissance économique, sur la réduction des inégalités, la protection de l'environnement et le maintien de programmes sociaux adéquats et généreux pour ceux qui en ont vraiment besoin. Ce que nous offre aujourd'hui le Budget du ministre des Finances, ce sont les moyens pour atteindre ces objectifs.

La réalité politique d'aujourd'hui a changé. Les politiciens d'hier—nous n'en n'étions pas, malheureusement—géraient l'abondance. Et même après que l'abondance fût devenue une chose du passé, ceux qui leur ont succédé au début des années 1980 ont continué d'agir comme si cette abondance existait toujours, ce qui fait en sorte que nous comprenons l'histoire